

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

I. - CYCLE PRESCOLAIRE

1. - Classes : Petite section / Moyenne section / Grande section	
Frais généraux	11.000 F
APE	1.000 F
Acompte de l'uniforme à l'inscription	6.000 F
Scolarité du mois d'octobre	15.000 F
Montant à payer à l'inscription : 33.000 F	
Scolarité Novembre et Décembre dont les 2 ^e et 3 ^e acomptes de l'uniforme : 20.000 F / Mois	
Scolarité de Janvier à Mai : 18 000 F / Mois	

II. - CYCLE ELEMENTAIRE

2.1 - Classes : CI, CP, CE1 et CE2		2.2 - Classes : CM ₁ et CM ₂	
Frais généraux	14.000 F	Frais généraux	14.000 F
APE	1.000 F	APE	1.000 F
Acompte de l'uniforme à l'inscription	5.500 F	Acompte de l'uniforme à l'inscription	5.500 F
Inscription informatique	1.500 F	Inscription informatique	1.500 F
Mois d'octobre + informatique	18.500 F	Mois d'octobre + informatique	20.000 F
Montant à payer à l'inscription : 40.500 F		Montant à payer à l'inscription : 42.000 F	
Scol. de Nov. et Déc. dont 2 ^e et 3 ^e acomptes uni. : 23.500 F/Mois		Scol. de Nov. et Déc. dont 2 ^e et 3 ^e acomptes uni. : 25.000 F/Mois	
Scol. de Janv. : 23 000 F – Scol. de Fév. à Mai : 22 000 F/Mois		Scolarité de Janvier à Mai : 24 000 F/Mois	

Remarques :

A. La réduction ne concerne que les mois (Octobre à Juin).

B. Sont obligatoires à l'inscription : les frais généraux – la cotisation de l'Association des Parents d'Elèves (APE) – l'acompte de l'uniforme en octobre – l'inscription à l'informatique – la scolarité d'octobre – la scolarité de l'informatique (octobre).

C. Toute somme versée à quelque titre que ce soit **ne peut faire l'objet de remboursement.**

D. Fournitures scolaires : 01 rame de papiers par élève.

INSCRIPTION ET REINSCRIPTION : 2025–2026.

III. - CYCLE PRESCOLAIRE

Admission des élèves	A partir du 1^{er} juin jusqu'au 30 septembre 2025 (délai de rigueur).	Pièces à fournir *Bulletin de santé. *Copie carte d'identité nationale parent (obligatoire). *Extrait de naissance (obligatoire).
-----------------------------	--	--

IV. - CYCLE ELEMENTAIRE

Réinscription	Aucune place ne sera réservée au-delà du 05 août 2025 .	Pièces à fournir *Relevé de notes du 3 ^e trimestre de 2024-2025 . *Extrait de naissance (obligatoire).
Admission des nouveaux élèves	*Pour le CI , démarrage des inscriptions : le 1^{er} juin 2025 *Tests d'entrée possibles pour les classes de CM2 . * Inscription impérative 03 jours au plus tard après les résultats des tests d'entrée. NB : Voir tarifs au recto.	*Relevé de notes du 3 ^e trimestre de 2024-2025 . *Certificat de scolarité (de l'école de provenance). *Extrait de naissance (obligatoire). *Copie de la carte d'identité nationale du parent (obligatoire).

V. - TENUE SCOLAIRE OBLIGATOIRE

Préscolaire : Petite, Moyenne et Grande section	:	02 chemises, 02 pantalons ou 02 jupes	16.000 F
Elémentaire : CI, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2	:	02 chemises, 01 pantalon ou 01 jupe et 01 maillot + 01 culotte	15.500 F

VI. - ARTICLES INDIVIDUELS SUPPLEMENTAIRES SUR DEMANDE

Nombre	DESIGNATION	PRIX	OBSERVATIONS
01	Pantalon ou jupe	4 000 F	Achat au comptant sur demande
01	Chemise	4 000 F	//
01	Maillot + culotte	3 500 F	//

Informations importantes, à lire attentivement en tant que partie intégrante du contrat d'inscription.

- * La cotisation pour l'Association des Parents d'Elèves (APE) est obligatoire à raison de **1 000 F par élève**.
- * La **présence du parent et le dépôt de la copie de sa pièce d'identité sont obligatoires** pour l'inscription de son enfant.
- * Tout dossier incomplet à l'inscription sera refusé.
- * L'utilisation du téléphone portable est interdite dans l'enceinte de l'établissement.
- * Les **mensualités sont payables d'avance**, au plus tard le **05 de chaque mois**. Le mois de juin est payé en 05 tranches en raison d'1/5 par mois du 05 janvier au 05 mai.
- * **Toutes les mensualités sont dues en totalité même en cas de démission, d'absence ou d'exclusion de l'enfant.**
- * Les paiements se font **uniquement à la caisse**, contre reçu. La Direction décline toute responsabilité en cas de recours à des **tierces personnes**.
- * **Le port de l'uniforme de l'école est obligatoire pour tous les élèves. Ces uniformes et tenues doivent être en bon état et ne devront être modifiés en aucune façon sur décision de l'élève lui-même, sous peine de non admission de l'intéressé(e) dans l'établissement.**
- * Pour chaque classe, il existe une liste de manuels scolaires obligatoires payables au comptant.
- * Les mensualités à payer par mois sont au recto.
- * En dehors des sorties spécifiques selon les classes, deux sorties pédagogiques obligatoires, sont prévues dans l'année, à raison d'une sortie par semestre : les dates, modalités et conditions de participation y afférentes seront portées à temps à la connaissance des élèves et de leurs parents.

Cours de vacances : du lundi 18 août au vendredi 12 septembre 2025.

Le Groupe Les Pédagogues, fidèle à la Culture de l'excellence et de la citoyenneté active, vous remercie de votre confiance.